Image not found or type unknown

Mon enfant doit porter le nom de son père

Par **sherine18**, le **12/09/2014** à **10:30**

Chui française par naturalisation.pdt lé vacance passé ds mn pays dorigine le Togo, j'ai contracté une grossesse avec un homme marié.je suis donc revenu en france avk la grossesse avec laccord du monsieur a garder la grossesse.Quels sont les démarches à suivre pr que l'enfant porte son nom?vu qu'il ne réside pa en france.merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés